

Conférence de presse de Bernard Larrouturou
Directeur général du CNRS
Paris (CNRS) –17 janvier 2006

Dossier de presse

Contact presse

Martine Hasler

Tél : 01 44 96 46 35

Mél : martine.hasler@cns-dir.fr

**Conférence de presse de Bernard Larrouturou
Directeur général du CNRS
17 janvier 2006**

Sommaire du dossier de presse

VRAI ou FAUX ?

Faisons le point :

- **Sur la réforme et les évolutions des deux dernières années**
- **Sur le CNRS**

DEUX ANNEES DE MOBILISATION INTENSE POUR RENOVER LE CNRS

- **Le CNRS a précisé ses objectifs en 2004**
- **Politique scientifique**
- **Une réforme au service des laboratoires**
- **Partenariats**
- **Management et fonctionnement de l'établissement**

**Le projet pour le CNRS – La nouvelle organisation est en marche
*par Bernard Larrouturou – Le Journal du CNRS – juin 2005***

**La réforme en actes – Sur l'évolution du CNRS et du dispositif national de
recherche
*par Bernard Larrouturou – Le Journal du CNRS – novembre – décembre 2005***

VRAI ou FAUX ?

Des critiques parfois infondées sont adressées au CNRS, des contre-vérités sur la réforme circulent. **Faisons le point.**

SUR LA REFORME ET LES EVOLUTIONS DES DEUX DERNIERES ANNEES

« Les personnels de l'établissement sont majoritairement opposés à la réforme » : FAUX !

- La réforme a été approuvée à de très larges majorités par le comité technique paritaire le 9 mai 2005 (avec 15 voix pour et 5 voix contre), par le conseil scientifique le 13 mai (avec 11 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions), et enfin par le conseil d'administration le 19 mai (avec 13 voix pour, 5 voix contre et 2 bulletins blancs, un administrateur n'ayant pas pris part au vote).
- Au printemps 2005, une pétition de soutien à la réforme a obtenu plus de 1000 signatures en moins d'une semaine, et 240 signatures de directeurs de laboratoires.

« Le conflit entre le président et le directeur général a paralysé le CNRS » : FAUX !

- Le CNRS a fonctionné normalement au cours des derniers mois. Il a eu depuis octobre une équipe de direction très active, motivée et solidaire. Les équipes de direction des départements scientifiques sont en place (20 % des DSA sont encore « par intérim » en attente d'une nomination définitive).
- Les nouveaux responsables des départements scientifiques ont déjà traité de très nombreux dossiers : préparation des campagnes de recrutement 2006, relations avec l'INSERM, entrée du CNRS comme partenaire à part entière du projet MINATEC, préparation des programmes interdisciplinaires à lancer en 2006, promotion des chercheurs, élaboration de la politique scientifique du CNRS pour le Plan stratégique 2006-2010.
- Les dotations 2006 des laboratoires (fonctionnement, petit équipement et vacations) sont préparées selon un calendrier permettant aux directeurs de laboratoires de connaître leur dotation avant fin janvier (alors que ces dotations étaient connues mi-mars en 2004, et parfois en avril au cours des années passées !).

« Le CNRS fait cavalier seul » : FAUX !

- Il a profondément rénové ses relations avec les universités, pour nouer avec elles de véritables partenariats, plus stratégiques et plus approfondis.
- En décembre 2005, le CNRS et l'INSERM ont jeté les bases d'un accord sur les modalités de travail pour faire émerger des grands centres de recherche dans le domaine des sciences du vivant et mettre en place un suivi symétrique des personnels de l'un des organismes dépendant d'un laboratoire de l'autre organisme.

« Depuis deux ans, le CNRS est affaibli » : FAUX !

- Le CNRS est « champion d'Europe du 6^{ème} PCRDT » de la commission européenne : le premier en nombre de projets et en volume financier reçu de la commission européenne.
- Fin 2004, le CNRS a choisi de s'impliquer dans 15 projets de pôles de compétitivité. Ils ont tous été retenus par le gouvernement, et 11 d'entre eux font partie des pôles mondiaux (6 sur 6) ou « à vocation mondiale (5 sur 9).

- La dotation du CNRS en crédits d'Etat par chercheur remonte sensiblement depuis deux ans. En tenant compte de l'inflation, elle revient à un niveau qu'elle n'avait pas atteint depuis quinze ans.

« Les départements scientifiques sont affaiblis par la réforme » : FAUX !

- Les départements sont recentrés sur leur rôle d'élaboration et de mise en œuvre d'orientations de politique scientifique au niveau national, plutôt que sur des tâches de gestion.
- La réflexion pour définir des orientations nationales, fixées par chaque département scientifique ou dans un travail collégial avec tous les départements, a été amplifiée. Ces orientations sont explicitées par écrit beaucoup plus souvent que par le passé.
- Les choix structurants – comme les pôles de compétitivité dans lesquels s'implique le CNRS, les propositions « Carnot » soutenues par le CNRS, les grands projets régionaux auxquels ils participent – sont faits en comité de direction, avec tous les directeurs de département scientifique. Les campagnes de recrutements ou les décisions de promotion des chercheurs sont préparées par les départements scientifiques, puis arbitrées en comité de direction.

« La science est absente de la réforme » : FAUX !

- La réforme n'est pas une fin en soi. Elle est un levier pour mieux travailler et mieux utiliser les moyens confiés à l'organisme, élaborer une vision scientifique nationale moins cloisonnée, décroiser la vie scientifique, développer l'interdisciplinarité. Le CNRS devait-il refuser de mettre en place une organisation qui permette d'atteindre ses grands objectifs ?
- Le recentrage des instituts nationaux sur leurs missions de pilotage national de projets et programmes et la possibilité de rattachement des laboratoires à plusieurs départements ont déjà eu un impact sur la recherche. L'équipe de direction de l'IN2P3 estime ainsi que, *du fait de la réforme*, des progrès très importants ont été faits dans l'ouverture interdisciplinaire des laboratoires de physique nucléaire et corpusculaire. La direction du département *Homme et société* considère qu'une culture de cohabitation avec les autres sciences émerge dans les communautés de sciences humaines et sociales. Des signes d'une nouvelle dynamique interdisciplinaire résultant de la création du département « Environnement et développement durable » sont déjà apparents.

« La réforme coûte cher et alourdit l'administration » : FAUX !

- La réforme ne se traduit par aucun surcoût.
- En 2006, les crédits dits « de l'administration » (siège + directions interrégionales + délégations régionales) sont 20% en dessous de leur niveau de 2002. Les directions interrégionales pèsent seulement 2,6 % de ce poids.
- Les effectifs du siège, à l'occasion de la réforme, seront réduits d'environ 70 personnes.
- En 2006, l'ensemble des effectifs des directions interrégionales et des délégations régionales sera inférieur à ce qu'étaient les effectifs des délégations régionales en 2004.
- Une part substantielle des postes libérés par des départs dans « l'administration » (siège et délégations régionales) sont redéployés vers les laboratoires (40 % en 2005, 20 % en 2006). En 2006, tous les postes d'ITA (ingénieurs, techniciens et administratifs) créés au budget du CNRS sont destinés aux laboratoires.

« Les DIR sont une couche administrative supplémentaire » : FAUX !

- Les directions interrégionales n'assurent aucune tâche de gestion. Elles n'attribuent pas de moyens.

« Le CNRS a désormais une présence forte en région » : VRAI !

- Le dialogue de proximité avec les universités permet une meilleure connaissance mutuelle et facilite un partenariat fort. Dans le Sud-Est et le Sud-Ouest où les directions interrégionales ont existé (à titre expérimental) depuis janvier 2005, une majorité des universités s'apprêtent à se concerter avec le CNRS en 2006 sur les profils des postes d'enseignants-chercheurs et d'IATOS (ingénieurs, administratifs, techniciens) qu'elles ouvriront au recrutement.
- Plus fortement impliqué dans les actions régionales tout en y apportant sa vision d'organisme national, le CNRS est de plus en plus souvent sollicité par les conseils régionaux sur les réflexions liés à leur intervention dans le domaine scientifique et technologique.
- La connaissance du « terrain » par les directeurs interrégionaux est un atout précieux pour de nombreuses décisions des départements scientifiques et de l'équipe de direction.

« La réforme a heurté beaucoup de conservatismes » : VRAI !!

« Le directeur général a mis en œuvre la réforme selon son plan initial de 2004 et non selon les orientations approuvées par le conseil d'administration en mai 2005 » : FAUX !

- Une hiérarchie claire existe entre les directions interrégionales et les départements scientifiques : les directions interrégionales accomplissent toutes leurs missions « *dans le cadre de la politique nationale en lien avec la direction scientifique générale et les départements scientifiques* ». Les directeurs des départements scientifiques et les directeurs interrégionaux (et tous les membres de l'équipe de direction) échangent chaque semaine leur compte-rendu d'activité.
- Les dotations 2006 des laboratoires sont décidées par les départements scientifiques, selon des critères élaborés en comité de direction et après avis des directions interrégionales.

SUR LE CNRS

« Le CNRS est irréformable » : FAUX !

- La nouvelle organisation est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2006. Nul ne peut dire que le CNRS est irréformable, il est « réformé » !

« Ce sont les syndicats qui condamnent le CNRS à l'immobilisme » : FAUX !

- Certes, au CNRS comme ailleurs, on trouve des syndicalistes plus ou moins constructifs, plus ou moins conservateurs, et le dialogue entre les organisations syndicales et la direction du CNRS est marqué, bien sûr, par un certain nombre de désaccords. Mais ce dialogue, beaucoup plus nourri au cours des deux dernières années que par le passé, a été souvent constructif, avec des interlocuteurs responsables et respectables.
- Parmi les trois principales organisations syndicales, l'une(CFDT) a voté pour le projet de réforme, l'autre (CGT) a voté contre mais sans être dans une attitude d'obstruction, la troisième (SNCS) a eu des votes partagés selon ses représentants au conseil scientifique et conseil d'administration.
- Les plus grandes difficultés rencontrées pour mettre en œuvre la réforme et le limogage de son porteur ne sont pas venus des organisations syndicales.

« Le CNRS saupoudre ses moyens » : FAUX !

- Le CNRS a fortement accru depuis deux ans les différences qu'il fait dans le niveau des moyens alloués aux laboratoires en fonction de leur qualité. Il « prête aux riches » !
- Dans un groupe de laboratoires ayant le même type d'activité, la « dotation par chercheur » varie dans un rapport de 1 à 4 entre les laboratoires les moins bien évalués et les meilleurs laboratoires. Peu d'organismes font autant de différences en fonction de la qualité des équipes.
- Autre illustration : en 2005, alors même que le budget à répartir était en hausse de 9 %, une centaine de laboratoires ont vu leur dotation baisser.

« Avec ses partenaires, le CNRS parle désormais d'une seule voix » : VRAI !

« Le CNRS est engagé depuis deux ans dans une rénovation en profondeur » : VRAI !

« Une part importante du chemin a été parcourue mais il reste encore beaucoup à faire » : VRAI !

DEUX ANNEES DE MOBILISATION INTENSE POUR RENOVER LE CNRS

Le CNRS a précisé ses objectifs en 2004

- Mener des recherches fondamentales au meilleur niveau mondial dans tous les grands domaines scientifiques,
- Développer l'interdisciplinarité,
- Favoriser l'autonomie des jeunes chercheurs, l'émergence de nouveaux thèmes de recherche et de nouveaux leaders scientifiques, la prise de risque,
- Approfondir ses partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur, accroître ses actions de formation doctorale et post-doctorale,
- Amplifier les partenariats avec des entreprises innovantes, améliorer la qualité et l'efficacité de ses actions de transfert technologique,
- S'impliquer fortement dans la construction de l'espace européen de la recherche,
- Participer à l'émergence et au développement de pôles régionaux visibles et attractifs à l'échelle européenne et mondiale,
- Développer son attractivité et sa politique de ressources humaines : attirer les meilleurs chercheurs français, européens ou étrangers, recruter des professionnels du meilleur niveau dans l'ensemble des métiers d'accompagnement de la recherche, favoriser la mobilité vers les établissements d'enseignement supérieur et l'industrie, etc.,
- Renforcer la communication scientifique vers les jeunes et les citoyens, et vers les décideurs publics,
- Rénover son organisation interne, pour renforcer sa politique scientifique en « décloisonnant la science », accroître sa présence en régions auprès des partenaires et des laboratoires, et mieux responsabiliser tous les acteurs de l'établissement.

Politique scientifique

- **Une politique scientifique plus affirmée**
 - Des objectifs clairs, énoncés par écrit et systématiquement diffusés à tous les laboratoires.
 - A côté des départements scientifiques disciplinaires (dont le nombre est réduit à quatre), création de deux départements « transverses » correspondant à deux grands objectifs de la politique scientifique du CNRS : « Ingénierie » et « Environnement et développement durable ». Dans ce dernier domaine, une nouvelle dynamique interdisciplinaire est déjà sensible.
 - Des choix plus affirmés : entre 2002 et 2006, les crédits des départements scientifiques diminuent de 7 % à 5 % dans les domaines non prioritaires (physique, chimie) et, à l'opposé, augmentent de 23 % dans le domaine des sciences de la vie.
 - Une priorité nettement renforcée pour les meilleures équipes. Dans chaque domaine scientifique, le « budget par chercheur » varie dans un rapport de 1 à 4 entre les laboratoires les moins bien évalués et les meilleurs laboratoires (très peu d'organismes font autant de différences en fonction de la qualité des équipes).
 - Pour la préparation du Plan stratégique 2006-2010, un travail de fond sur les objectifs et les priorités scientifiques, avec des débats dans tous les conseils scientifiques de département.

- **Une vision scientifique globale, un travail collégial des départements scientifiques**
 - Réflexion collégiale des directeurs de départements sur tous les choix structurants : très grandes infrastructures, programmes interdisciplinaires, contribution du CNRS pour la préparation de la programmation 2006 de l'ANR, pôles régionaux, etc.
 - Elaboration collégiale des positions du CNRS sur les nouvelles opportunités (labels Carnot, appel à mutualisation des actions de transfert technologique, PRES, participation à des programmes européens), donnant lieu à des documents écrits diffusés aux cadres de l'organisme.
 - En cours : élaboration d'un programme de « colloques de prospective » pour les deux prochaines années.

- **Décloisonner l'organisation pour développer l'interdisciplinarité**
 - 45 % des laboratoires sont aujourd'hui rattachés à plusieurs départements scientifiques (auparavant, une règle interne imposait que chaque laboratoire, et même chaque chercheur, soit rattaché à un seul département).
 - Mais un seul directeur scientifique adjoint assure le suivi scientifique du laboratoire pour le compte de l'ensemble des départements concernés : chaque laboratoire a ainsi un seul interlocuteur au sein de la direction scientifique générale.
 - Un renforcement sensible des domaines « aux interfaces des disciplines », par exemple : chimie pour le vivant, sciences de l'environnement, cognition, etc.

Une réforme au service des laboratoires

- **Une direction plus proche des laboratoires**
 - Transparence des décisions et orientations de la direction générale : envoi régulier d'informations à tous les directeurs de laboratoires pour présenter les orientations et les objectifs du CNRS, rencontres semestrielles entre la direction générale et les directeurs de laboratoires.
 - Responsabilisation accrue des directeurs de laboratoires qui sont associés à la préparation des contrats quadriennaux entre le CNRS et les universités, et qui sont sollicités sur les recrutements et les promotions.

- **Un fonctionnement des laboratoires clarifié**
 - Chaque année, présentation des demandes budgétaires de chaque directeur de laboratoire en regard des objectifs de son unité.
 - Participation des représentants des établissements partenaires lors des entretiens annuels objectifs-moyens avec le directeur de laboratoire.
 - Dotations annuelles des laboratoires attribuées dès janvier (alors qu'elles étaient attribuées en mars ou avril) et motivées par écrit.
 - Raccourcissement du cycle de préparation des campagnes de mobilité et de recrutement d'ITA (ingénieurs, techniciens et administratifs) pour répondre de façon plus réactive aux besoins prioritaires.
 - Démarrage de la mise en place des « contrats de laboratoire » pour expliciter les objectifs à quatre ans et donner aux laboratoires une visibilité sur l'évolution de leurs moyens.

- **Les recrutements de chercheurs permanents**
 - Des campagnes de recrutement appuyées sur des priorités de politique scientifique plus ciblées.
 - Une progression très sensible du recrutement d'européens et d'étrangers (presque un quart des recrutements) dans tous les domaines scientifiques – y compris dans le domaine des sciences de l'homme et de la société où cette ouverture internationale constitue une nouveauté importante.
 - Des critères et des indicateurs affichés publiquement (sur l'équilibre hommes/femmes, sur les « post-doc » à l'étranger, sur les affectations dans le laboratoire de préparation de la thèse, etc.).
 - Pour les recrutements seniors (directeurs de recherche) : triplement en deux ans du nombre des candidats externes, triplement du nombre de seniors européens ou étrangers recrutés.
 - Les jurys d'admission des concours, présidés par la direction du CNRS, jouent pleinement leur rôle (au lieu de simplement entériner les résultats des jurys d'admissibilité).

- **L'évaluation**
 - Rédaction et diffusion d'un texte de référence décrivant les critères d'évaluation des chercheurs pour les recrutements et les promotions.
 - En cours : rédaction d'un texte analogue décrivant les critères d'évaluation des laboratoires (diffusé sous forme *draft* en janvier 2006).
 - Rédaction et diffusion d'un texte de référence sur « Ethique et évaluation » (rédigé par le comité d'éthique du CNRS).
 - Mise en chantier d'une réflexion sur les bonnes pratiques et la déontologie de l'évaluation.

- **Une nouvelle politique en matière d'IST (information scientifique et technique)**
 - Un abonnement unique pour les universités et organismes français aux revues scientifiques de l'éditeur Elsevier.
 - Développement d'une politique d'archives ouvertes, en s'appuyant pour toutes les disciplines sur l'outil HAL des physiciens.
 - Mise en place de l'outil *Web of Science* pour l'accès aux publications scientifiques et le traitement bibliométrique.
 - Mise en place du centre de ressources documentaires européen ADONIS dans le domaine des sciences de l'homme et de la société.
 - En cours : début janvier 2006, la direction du CNRS a arrêté des orientations pour la signature des articles publiés dans les revues scientifiques afin de rendre plus lisible l'affiliation des laboratoires et d'accroître la visibilité des universités françaises.

Voir aussi :

- **Relations renouvelées avec les universités**

(voir fiche « Partenariats »)

- **Des simplifications administratives concrètes**

(voir fiche « Management et fonctionnement de l'établissement »)

Partenariats

➤ **Relations renouvées avec les universités**

- En 2005, des expérimentations de « partenariats renouvés » très positives : échanges plus approfondis et plus stratégiques auxquels sont associés les directeurs de laboratoires, identification d'éléments de politique scientifique partagés, concertation sur la politique de recrutement, regroupements de laboratoires (souvent interdisciplinaires), expérimentations de « mandat de gestion » pour les unités mixtes (les crédits sont gérés par un seul établissement).
- A partir de 2006, un dialogue de proximité porté par les directions interrégionales.
- Dans la plupart des domaines scientifiques, une vraie dynamique de regroupements de laboratoires pour décloisonner la science, rendre les laboratoires plus visibles et mieux mutualiser les moyens.

➤ **Relations avec les entreprises**

- En 2005, le CNRS est au premier rang des institutions publiques pour le dépôt de brevets en France, derrière six grands groupes industriels.
- Depuis deux ans, un renforcement du dialogue stratégique avec des grands groupes industriels, illustré par la signature de huit accords-cadres.
- Création d'une filiale (I2T.SA) pour accroître le transfert des innovations issues de la recherche publique vers le marché pharmaceutique.
- Développement d'un « répertoire des compétences des laboratoires » mis en correspondance avec le portefeuille des brevets du CNRS.
- Professionnalisation de la gestion du portefeuille des brevets et des dossiers d'innovation. Le délai moyen de traitement d'une déclaration d'invention, supérieur à 100 jours en 2002, est passé à 35 jours en 2005. La filiale FIST.SA, spécialisée dans le transfert et le courtage de technologies, a obtenu en 2005 la certification ISO 9001.

➤ **Relations européennes et internationales**

- Le CNRS est « champion d'Europe du 6^{ème} PCRD » en nombre de projets et en volume financier, grâce à une mobilisation importante depuis 2002, et grâce au soutien spécifique par des « ingénieurs Europe ».
- Développement d'un partenariat renforcé avec la société Max-Planck (MPG) : actions communes en matière d'IST et de communication scientifique, élaboration d'une proposition de création d'un institut commun CNRS-MPG.
- Signature avec le commissaire européen chargé de la recherche de la « Charte européenne du chercheur ».
- Fort développement des relations avec l'Asie : en 2006, le financement des collaborations avec l'Asie dans le budget de la direction des relations européennes et internationales dépasse pour la première fois le financement des collaborations avec l'Amérique.

➤ **Relations avec la société et communication scientifique**

- Mise en place d'une cellule support aux expertises institutionnelles du CNRS.
- Doublement en deux ans du nombre de clubs CNRS- Jeunes.
- Diffusion externe du Journal du CNRS (politiques, industriels, start-ups, journalistes, universités et grandes écoles...) et création de *CNRS Magazine* en anglais.
- Multiplication par deux entre 2003 et 2005 des conférences, des dossiers et des voyages de presse.
- Lancement des collections de brochures scientifiques « Focus », de la collection « Métiers » et de la collection « Talents ».

Management et fonctionnement de l'établissement

➤ Développement de la politique de ressources humaines

- Une réflexion très approfondie, avec des groupes de travail et avec les organisations syndicales, sur les aspects essentiels de la politique de ressources humaines : parcours professionnels, management, politique d'accueil et débouchés, mobilités, évaluation des ITA (ingénieurs, techniciens et administratifs).
- Un accroissement régulier et soutenu de l'effort de formation permanente.
- Ouverture européenne de la politique de ressources humaines, via l'accroissement des recrutements de scientifiques non français et l'adhésion à la Charte européenne du chercheur.
- A l'occasion de la réforme, renouvellement et rajeunissement important des cadres de l'établissement.
- En cours : travaux pour expliciter les critères et simplifier les procédures d'attribution des primes.

➤ Des simplifications administratives concrètes

- Un *Protocole de modernisation de la gestion administrative comptable et financière* pour alléger les actes de gestion et assouplir les règles.
- Des propositions précises issues de groupes de travail, pour simplifier la vie des laboratoires et pour responsabiliser les directeurs d'unités.
- Un programme de modernisation administrative ciblé sur des mesures concrètes :
 - Recrutement des personnels non permanents facilité et simplifié : unification des procédures, contrats types, harmonisation des barèmes de rémunération.
 - Remboursement accéléré des frais de missions.
 - Expérimentation d'indemnisation des frais de mission « aux frais réels ».
 - Déploiement progressif de dispositifs d'achat offrant plus de souplesse pour les achats courants des laboratoires, l'achat des billets électroniques en ligne, le règlement des frais d'inscription aux colloques, etc.

➤ Une situation budgétaire assainie

- Une analyse détaillée de la crise budgétaire et de ses origines.
- Une construction budgétaire beaucoup plus transparente.
- Une diminution nette des effectifs et des crédits de l'administration. En 2006, les crédits dits « de l'administration » (siège, directions interrégionales et délégations régionales) sont inférieurs de 20 % à ce qu'ils étaient en 2002.

LE PROJET POUR LE CNRS

La nouvelle organisation est en marche

Le 19 mai, le conseil d'administration du CNRS a approuvé l'architecture de la nouvelle organisation de l'établissement.

La délibération adoptée par le conseil d'administration est le fruit de quinze mois de réflexions, d'expérimentations et de travaux approfondis. Ces travaux ont porté sur de très nombreux aspects du Projet d'évolution proposé en mars 2004 par Gérard Mégie et moi-même : la politique scientifique du CNRS, les relations avec les établissements d'enseignement supérieur, l'évaluation de la recherche, les évolutions des laboratoires, les relations européennes et internationales, la politique de ressources humaines, etc. Sur la réforme de l'organisation de l'établissement, tous les personnels du CNRS ont pu mesurer le chemin parcouru depuis la première ébauche d'organigramme incluse dans le Projet, au fil des documents publiés sur l'intranet, des réunions de concertation avec les organisations syndicales et les instances statutaires, ou de mes trois tournées de rencontres avec les directeurs de laboratoires, et ils ont pu s'exprimer par le truchement de la boîte électronique : projetpourlecnsr@dsi.cnrs.fr.

La nouvelle organisation reste pleinement fidèle aux grands objectifs du Projet : elle permettra au CNRS d'améliorer sa capacité à élaborer et à mettre en œuvre une politique scientifique plus explicite et plus affirmée, de mieux développer l'interdisciplinarité, d'amplifier son ouverture européenne et de renforcer sa présence dans les régions, auprès des établissements partenaires et des laboratoires. Cette organisation (voir encadré) correspond à celle décrite dans le texte diffusé le 1^{er} mars dernier, avec quelques ajustements résultant des discussions constructives de ces dernières semaines menées au sein du comité de direction, avec le président du CNRS, les instances consultatives et les organisations syndicales. Elle inclut en particulier un nouveau « découpage » en six départements scientifiques, avec quatre départements essentiellement « disciplinaires » et deux départements « transverses » correspondant à deux domaines dans lesquels le CNRS se donne l'objectif de mieux mobiliser et structurer ses compétences : l'environnement et le développement durable d'une part, l'ingénierie d'autre part. Les deux instituts nationaux, INSU et IN2P3, sont pour leur part confortés dans leur rôle de pilotage de projets et programmes nationaux et internationaux.

La nouvelle organisation doit maintenant être mise en place : le conseil

d'administration a donné mandat au directeur général pour qu'elle soit pleinement opérationnelle au 1^{er} janvier 2006. La tâche n'est pas mince. Il s'agit en effet d'installer les nouveaux départements, d'organiser leur coordination au sein de la nouvelle direction scientifique générale, et d'établir une synergie performante de ces départements avec les directions interrégionales. Il s'agit aussi de mettre au point dans ce nouveau cadre des méthodes d'élaboration de la stratégie, d'évaluation et de prise de décision plus lisibles. Il s'agit enfin de faire évoluer le système d'information du CNRS, qui sera la pierre angulaire de la nouvelle organisation.

Cette réforme en profondeur de l'organisation de l'établissement sera donc mise en œuvre dans les prochains mois, en parallèle avec la préparation du Plan stratégique du CNRS.

Comme Bernard Meunier et moi-même l'avons écrit aux personnels de l'organisme, le jour même du vote du conseil d'administration, cette décision est une étape essentielle, un point d'appui pour construire l'avenir de l'organisme, pour impulser au sein de l'établissement une dynamique du changement tournée vers la science et ayant pour objectif d'améliorer le fonctionnement de l'organisme et de renforcer ses partenariats. La réforme de l'établissement est en marche, elle est un passage vers la réussite du Projet : faire en sorte que le CNRS, placé au centre du dispositif de recherche national et fortement impliqué dans la construction de l'espace européen de la recherche, contribue à rendre ce dispositif plus dynamique, plus ouvert, plus attractif et plus performant.

Bernard Larroutourou

La nouvelle organisation du CNRS adoptée par le Conseil d'administration

→ Les six départements scientifiques

- Mathématiques, informatique, physique, planète et univers (MIPPU);
- Chimie;
- Vivant;
- Homme et société;
- Environnement et développement durable;
- Ingénierie.

Les deux instituts nationaux, IN2P3 et INSU, sont reliés au département MIPPU.

→ Auprès du directeur général, la **direction scientifique générale** est chargée de la mise en œuvre de la politique scientifique du CNRS. Elle

regroupe et coordonne les départements scientifiques et les instituts nationaux.

+

→ Auprès du président et du directeur général, la **mission de la stratégie et de la prospective** est chargée d'impulser les réflexions prospectives et de coordonner la réflexion sur l'élaboration de la politique générale de l'organisme.

+

→ Les **cinq directions interrégionales** : Île-de-France, Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest. Le directeur interrégional est membre du comité de direction du CNRS. Avec les délégués régionaux de l'interrégion, qui sont ses adjoints, il représente le CNRS en région.



© Photos : C. Lebedinsky/CNRS Photothèque

LA RÉFORME EN ACTES

Sur l'évolution du CNRS et du dispositif national de recherche

L'évolution du CNRS s'inscrit dans celle du dispositif national et européen de la recherche. En France, des changements importants interviennent avec la création de l'Agence nationale de la recherche, de l'Agence de l'innovation industrielle et des pôles de compétitivité, et bientôt celle des pôles de recherche et d'enseignement supérieur et de l'Agence d'évaluation de la recherche, dans le cadre des orientations du projet de loi sur la recherche.

Le CNRS est un des acteurs de ces changements. Ses équipes ont participé avec succès aux appels à projets de l'ANR, et il a répondu à la consultation de l'Agence pour sa programmation 2006 en transmettant des propositions de nouveaux programmes et de financements d'infrastructures de recherche d'intérêt national. Favorable au renforcement et à la structuration du dispositif national de recherche en régions, le CNRS s'est aussi mobilisé pour préparer l'émergence des pôles régionaux. Il a choisi d'être partenaire de 14 des 15 pôles de compétitivité mondiaux ou à vocation mondiale et de 19 pôles nationaux, et il participe aux réflexions sur les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) avec ses partenaires universitaires. Le CNRS s'est également associé à plusieurs projets de l'appel d'offres « mutualisation du transfert technologique », et il accompagne le projet de plusieurs laboratoires candidats au label « Carnot » (voir « Éclats », p. 4).

Ces évolutions modifient en profondeur le dispositif de recherche français. Elles ne sont pas dénuées de risques – car nul ne distingue aujourd'hui ce que sera précisément le nouveau « paysage » – mais le CNRS aborde ces changements avec confiance. En particulier, le CNRS analyse la création de l'ANR comme une chance – pourvu que l'équilibre à terme des moyens confiés à l'Agence et aux opérateurs autorise ces derniers à exercer pleinement leur rôle. L'ANR va permettre de développer la démarche de financement de la recherche par projets, selon un processus qui fonctionne bien dans de nombreux pays, et

sa création contribue à la clarification des rôles qui est indispensable pour rendre le dispositif de recherche national plus performant.

Dans cette optique, le projet de loi amène le CNRS à préciser sa place et son rôle. Avec ses priorités scientifiques pour les prochaines années, les réflexions sur le positionnement du CNRS dans le nouveau dispositif national de recherche seront donc au cœur du Plan stratégique 2006-2010 que prépare l'organisme.

La réussite d'un dispositif de recherche publique s'appuie sur un ensemble de fonctions : prospective, stratégie, animation des communautés scientifiques, structuration et organisation du dispositif, investissements, partenariats entre établissements, évaluation, choix des leaders et des cadres scientifiques, etc. Certaines de ces fonctions sont le propre des opérateurs de recherche, établissements d'enseignement supérieur et organismes.

La réforme en cours permet au CNRS de réaffirmer son rôle d'opérateur national. Avec les directions interrégionales, elle a pour but de mieux impliquer le CNRS dans la mise en place et le développement des pôles régionaux et de renforcer le partenariat avec des établissements universitaires plus autonomes. En recomposant les départements scientifiques au sein de la direction scientifique générale, elle vise à mieux prendre en compte les nouveaux enjeux de la recherche – comme ceux liés à l'environnement, au développement durable et à l'ingénierie – et elle favorise le travail collectif de direction scientifique.



Le CNRS, opérateur national qui emploie 26 000 permanents et 5 000 non-permanents, doit garder sa fonction d'employeur de personnels de recherche. En conservant une implication forte dans la recherche fondamentale, en améliorant sa gouvernance et sa réactivité, en renforçant ses partenariats avec les universités, son ouverture européenne et sa politique de ressources humaines, et en mettant en œuvre des simplifications administratives concrètes pour les laboratoires et les chercheurs, il continuera à contribuer de façon efficace au fonctionnement du dispositif français. De plus, la recherche dans la durée, l'émergence et la réorientation des disciplines, la structuration et la cohérence du dispositif entre pôles régionaux et réseaux européens, l'ouverture du recrutement à des chercheurs européens et étrangers sont mieux assurées par des organismes nationaux, et le CNRS, premier opérateur de recherche publique en France et en Europe, garde ici un rôle essentiel.

Bernard Larroutou

... BREVE

LE CNRS ADHÈRE À OBJECTWEB

C'est désormais officiel : le CNRS est membre du consortium international Objectweb, qui fédère des recherches sur la prochaine génération d'intergiciels (ou middlewares) « open-source » pour les entreprises. Pour les non-initiés, il s'agit de logiciels qui servent d'intermédiaires entre d'autres logiciels – un rouage essentiel à l'heure de la société

de l'information. L'accès au code source des logiciels développés par Objectweb est libre, ce qui permet notamment la réduction des coûts et l'enrichissement des applications par la communauté des développeurs. Des équipes du CNRS participaient déjà aux travaux du consortium depuis sa fondation en 2002 par l'Inria, Bull et France Télécom. www2.cnrs.fr/presse/communiquer/760.htm